

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

| | |
|---------------|----|
| • en exercice | 11 |
| • présents | 7 |
| • votants | 8 |
| • absents | 4 |
| • exclus | 0 |

De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 26 janvier 2021 à 18 heures 00

Date de convocation :

22 janvier 2021

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Délibération n°01.2021

Modification du parcellaire cadastral dans le cadre de la remise en ordre de la voirie communale

M. THIRIOT Christian, Maire

Étaient présents :

ARDISSON Jean-Claude, DRAMAIX Jean-Guy, MARCHAL Laurence, THIRIOT Christian, NOUVEL Alain, MORIN Catherine, DUMAS Chantal.
Excusés : CORNAND Jean-Jacques (a donné pouvoir à Christian THIRIOT), LUCIANO Luc, BLAIN Bruno, MILLET Jérôme.

Secrétaire de séance :

Mme MARCHAL Laurence

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de prendre une délibération actant les modifications du parcellaire cadastral, sans indemnités de part et d'autres, d'après le plan de bornage établi le 15 décembre 2020 par le cabinet Valentin (géomètre-expert) en présence des propriétaires concernés. Il s'agit de la commune, de la SCI Maître Amandier et de Monsieur Rolland DE BIE, acquéreur des biens de Mme Groulade et Mr Cunit.

Cela se traduit part :

- une cession à la commune de Mr DE BIE de 17m² issus de la parcelle A 319
- une cession de la SCI Maître Amandier à Mr DE BIE de 17 m² issus de la parcelle A 355
- une cession de SCI Maître Amandier à la commune de 19m² issus de la parcelle A 345, 3m² issus de la parcelle A 355, 1m² issu de la parcelle de la parcelle A 339 et 13 m² issus de la parcelle A 351
- une cession de la commune à Maître Amandier de 23m² issus de l'ancienne voirie, 3m² issus de l'ancienne voirie, 1 m² issu de la parcelle A 346 et 6m² issus de la parcelle A 341.

En synthèse globale, la commune cède 33 m² et reçoit 53m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve ces modifications de limites parcellaires
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 01/02/2021

Reçu en préfecture le 01/02/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 026-212600431-20210126-DELIB01_2021-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le

Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 26 janvier 2021

Le Maire, Christian THIRIOT

